

Chabreloche

Conseil municipal du 6 février 2009

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 6 février sous la présidence de Christian Barges, maire, pour étudier les dossier suivants :

TARIFS

Le tarif de la cantine pour les employés municipaux n'est pas augmenté.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Un groupe de travail est constitué pour examiner et actualiser les subventions accordées par la commune aux associations ; il se réunira début mars.

CREATION DE POSTES DE PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil approuve la création de deux postes (promotion de personnels déjà en poste) : un poste de rédacteur, un poste d'adjoint technique principal de seconde classe.

EPF-SMAF

Le conseil approuve la demande d'adhésion de 7 nouvelles communes extérieures au département.

ARRETE MUNICIPAL

Un arrêté de péril et d'insalubrité a été pris par le maire concernant la propriété Dauphant à la Pommerette ; après étude et avis d'un cabinet d'expertise, un périmètre de sécurité sera installé autour des bâtiments.

DESSERTE FORESTIERE

Le schéma de desserte forestière de la commune proposé par la Communauté de Communes pour la commune de Chabreloche est approuvé.

TRAVAUX

L'avenant aux travaux de l'entrée Est du bourg est adopté.

Les appels d'offres sont en cours de réception pour les travaux d'eau au Pont de Gouttenoire ; une étude a été demandée pour profiter de ces travaux pour faire passer en souterrain l'électricité et le téléphone.

Les bâtiments du Sabot ont été détruits et les abords nettoyés par les employés municipaux ; les rues du lotissement de Richard ont été nettoyées ; à l'école, une grille a dû être posée par les employés municipaux pour empêcher les enfants de sauter par-dessus le mur.

COMMUNICATION

Le remaniement du site internet de la commune est à l'étude ; une proposition de logo est retenue pour finalisation et réalisation.